

TAXE D'APPRENTISSAGE 2019 sur salaires 2018

Régime général et DOM TOM

A régler au plus tard le 28 février 2019

1- RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

N°	Identifiant	Clé WEB	Cabinet comptable
CONTACT	<input type="checkbox"/> Entreprise <input type="checkbox"/> Comptable		
Tél		Fax	
E-mail			
SIRET			
NAF			
IDCC			
Date de radiation ou cessation d'activité			

Effectif moyen annuel 2018 de l'ensemble des établissements		Nb d'apprenti(s) au 31/12/2018	Voir au verso - 5
		Nb d'apprenti(s) en cours d'année 2018	

2- CALCUL DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Si $S \leq 107\,890\text{€}$ et au moins un apprenti en cours d'année PAS DE DÉCLARATION
Il faut remplir ces 2 conditions.

Attention : en cas de salariés intermittents, obligation légale de verser votre contribution TA sur cette masse salariale à l'AFDAS www.afdas.com/declaration

MASSE SALARIALE BRUTE

(cf. N4DS - rubrique S80.G62.00.002 / DSN rubriques S21.G00.44.001 + S21.G00.44.002)

S

- Pour les entreprises adhérentes à une Caisse de Congés Intempéries, majorer la base DADSU de 11,5 % - Cocher si vous avez majoré

TAXE D'APPRENTISSAGE BRUTE :

S x 0,68 %

TB

Uniquement pour les entreprises de 250 salariés et plus Voir au verso le calcul du taux de CSA et sur le site internet

CSA : Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage..... S X

Taux calculé

CSA

3- DÉDUCTIONS HORS QUOTA

- Frais de stages de formation initiale (FS) : joindre les conventions de stages
Les stages de 3^{ème} générale sont exclus

ATTENTION : Les frais de stages sont limités à 3 % de TB

Si le total des frais calculés est supérieur au plafond, déduire uniquement le plafond

TB X 3 % = plafond Total des frais calculés

Forfait journalier X	Cat. A : 25 € niveaux III - IV et V	Cat. B : 36 € niveaux I et II
nb de jours ouvrés =	<input type="text"/>	<input type="text"/>
montant par catégorie	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	+	
	Pas de centimes	

- Dons en nature (DN) : joindre l'attestation pédagogique, le reçu, le justificatif comptable.

Les CFA peuvent percevoir des dons en nature au titre du Hors Quota, CT 2e alinéa de l'article L6241 - 8

+

Créance

Entreprises de 250 salariés et plus qui ont dans leur effectif plus de 5% de Contrat Favorisant l'Insertion Professionnelle en 2018

C

Total des déductions

FS + DN + C = D

4- PAIEMENT (A défaut de paiement au plus tard le 28 février 2019, le montant dû sera à payer au Trésor Public majoré de 100 %)

Montant à payer : TB + CSA - D

= P

Pas de centimes

Chèque N° _____ à l'ordre de :

Virement au Compte :

(noter dans le libellé du virement votre identifiant ou siret / nom entreprise)

Pièces à joindre obligatoirement : contrats d'apprentissage justificatifs des dons en nature conventions de stages

Cachet et signature de l'entreprise (ou du cabinet comptable gérant votre taxe)

